

Désignation de l'entreprise SASU A.R.C.H.E

Néant ☐ *

A - RÉSULTAT COMPTABLE

Exercice N clos le
L3 1 1 2 2 0 2 3Exercice N-1 clos le
L3 1 1 2 2 0 2 2

PRODUITS D'EXPLOITATION

Ventes de marchandises *		209		210	
Production vendue	biens	215		214	
	services *	217		218	123 191
Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222
Production immobilisée *					224
Subventions d'exploitation reçues					226
Autres produits					230 3
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)					232 123 194

CHARGES D'EXPLOITATION

Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234
Variation de stock (marchandises) *					236
Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238 30 717
Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *					240
Autres charges externes * :	dont crédit bail :			242	31 042
	- mobilier		- immobilier		
Impôts, taxes et versements assimilés	dont taxe professionnelle CFE et CVAE *	243		244	505
Rémunérations du personnel *					250 34 931
Charges sociales (cf. renvoi 380)					252 11 222
Dotations aux amortissements *	dont amortissement du fonds de commerce	255		254	
Dotations aux provisions					256
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259		262	33
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
Total des charges d'exploitation (II)					264 108 450

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers					270 14 745
Produits exceptionnels					280
Charges financières					290
Charges exceptionnelles	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		294	
	dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348		300	
Impôts sur les bénéfices *					306

2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)

B - RÉSULTAT FISCAL

Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2

Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					310 14 745
Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					312 14 745
Provisions non déductibles *					314 314
Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)					316 16 338
Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		Écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	318
Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option			(Part de loyers dispensés de réintégration)	249	322
Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					324
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					330 998

Régime d'impôt

Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999
Entrepr. nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44 octies A)	987	342 31 082
Reprise d'entrepr. en diff. (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989	
Divers (44. quaterdecies)	ZFA NG (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	350
Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G					993

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS

Bénéfice col. 1
Déficit col. 2

Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)					352 354
Déficits antérieurs reportables : *					356 360

RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS

Bénéfice col. 1 Déficit col. 2

					370 0 372
--	--	--	--	--	-----------

Désignation de l'entreprise SASU A.R.C.H.E Néant ☐ *

Adresse de l'entreprise 214 AVENUE DE RODEZ 12450 LA PRIMAUBE

Numéro SIRET * 9 4 8 1 3 3 4 9 1 0 0 0 1 9 Durée de l'exercice en nombre de mois * 1 2 Durée de l'exercice précédent * 1 2

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 3		3 1 1 2 2 0 2 2	
ACTIF		Brut 1	Amortissements - Provisions 2	Net 3		Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Fonds commercial *	010	012				
	Autres *	014	016				
	Immobilisations corporelles *	028	030				
	Immobilisations financières * (1)	040	042				
Total I (5)		044	048				
STOCKS ACTIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052				
	Marchandises *	060	062				
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066				
	Créances (2)						
	Clients et comptes rattachés *	068	070	30 297			
	Autres * (3)	072	074	12 274			
	Valeurs mobilières de placement	080	082				
	Disponibilités	084	086	8 840			
	Charges constatées d'avance *	092	094				
	Total II	096	098	51 411			
Total général (I+II)		110	112	51 411			
PASSIF				Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		500			
	Ecart de réévaluation	124					
	Réserve légale	126					
	Réserves réglementées *	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)	131					
	Report à nouveau	134					
	Résultat de l'exercice	136		14 745			
	Subventions d'investissement	137					
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		15 245			
DETTES (4)	Provisions pour risques et charges	154					
	Emprunts et dettes assimilées	156					
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		25 500			
	Fournisseurs et comptes rattachés	166		1 575			
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)	169	3 382	9 092			
	Comptes courants d'associés	173					
	Autres dettes	175					
	Produits constatés d'avance	174					
	Total III	176		36 166			
	Total général (I + II + III)	180		51 411			
REVENUS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	(4) Dont dettes à plus d'un an	195			
	(2) Dont créances à plus d'un an	197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

A.R.C.H.E

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 500 euros
Siège social : 214 avenue de Rodez, 12450 LUC LA PRIMAUBE
948 133 491 RCS RODEZ

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU TROIS MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE

Décision d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31/12/2023

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2023 s'élevant à 14.744,82 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	14.744,82 euros
A la réserve légale	50 euros

Solde	14.694,82 euros
Attribué en totalité à l'associé unique	14.694,82 euros

La somme ainsi attribuée à l'associé unique sera portée au crédit de son compte courant dans les écritures sociales.

Certifié conforme
Le Président



COPIE CERTIFIÉE CONFORME

A.R.C.H.E

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 500 euros
Siège social : 214 avenue de Rodez, 12450 LUC LA PRIMAUBE
948 133 491 RCS RODEZ

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE **DU TROIS MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le trois mai,
A quatorze heures,

Monsieur Roméo CHANTRAINE,
Demeurant 2 Contrescarpe Henri IV, 81600 GAILLAC,
Associé unique de la société A.R.C.H.E,

I - A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Roméo CHANTRAINE, associé unique, a établi et arrêté les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023. La Société est une petite entreprise au sens de l'article L. 123-16 du Code de commerce et est donc dispensée de l'obligation d'établir un rapport de gestion, conformément aux dispositions de l'article L. 232-1 IV du Code de commerce modifié par la loi n° 2018-727 du 10 août 2018.

II - A pris les décisions suivantes :

- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31/12/2023,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce,
- Reprise des engagements souscrits pour le compte de la Société avant son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIERE DÉCISION

L'associé unique approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes.

DEUXIEME DÉCISION

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2023 s'élevant à 14.744,82 euros de la manière suivante :

COPIE CERTIFIÉE CONFORME 

Bénéfice de l'exercice	14.744,82 euros
A la réserve légale	50 euros

Solde	14.694,82 euros
Attribué en totalité à l'associé unique	14.694,82 euros

La somme ainsi attribuée à l'associé unique sera portée au crédit de son compte courant dans les écritures sociales.

TROISIEME DÉCISION

L'associé unique prend acte de la convention conclue pendant l'exercice écoulé par la Société, savoir :

- Compte courant d'associé non productif d'intérêt au nom de Monsieur Roméo CHANTRAINE

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, cette convention sera portée au registre des décisions de l'associé unique en annexe au présent procès-verbal.

QUATRIEME DÉCISION

L'associé unique décide, conformément aux dispositions de l'article L. 210-6 du Code de commerce, de reprendre au compte de la Société tous les actes et engagements souscrits en son nom préalablement à son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

CINQUIEME DÉCISION

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'associé unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

Roméo CHANTRAINE

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

